



**VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 02 MARS 2026

Date de la convocation : 20 février 2026

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : LORGEUX Jeanny, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEUX, Maire, Mme ROGER, M. HARNOIS, Mme DEGRAIS, M. GUIMONET, M. DUVAL, Mme ESCAMEZ, M. SEGUIN, Mme POUGET, Adjoints au Maire, MM. HOURY, MORIN, Mme BRETEL, M. CHEMINOT, Mme DOYON, MM. LEROY, BOURARD, GAVEAU, Mmes MERCIER, BARRY, MM. SABOURDY, NAUDION, BLANCHARD, Mme GIRAUDET, M. De REDON, Mme PAUCHARD, MM. GUENIN, CORDONNIER, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

EXCUSÉS : Mme ORTH, Conseillère Municipal, qui donne pouvoir à M. HARNOIS,
M. CHENE, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ROGER,

ABSENTS : Mme PERSEGOL, Adjointe au Maire,
Mme MARCHAND, Conseillère Municipale,
M. JOLIVET, Conseiller Municipal,
M. HOUGNON, Conseiller Municipal.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 18 heures.

**OPERATION FONCIERE – ACQUISITION POUR L'APPLICATION D'ALIGNEMENTS - ALLEE DE
LA TUILERIE ET RUE DU GRAND ORME - N° 26/02 – 04/B**

Madame ROGER, Adjointe au Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

"Dans le cadre de l'application d'alignements, les propriétaires de parcelles concernées ont accepté de les céder à la commune, à savoir :

- Alignement allée de la Tuilerie, parcelles cadastrées section K n°516, 540 et 541 d'une contenance totale de 315 m² ;
- Alignement rue du Grand Orme, parcelle cadastrée section AO n°691p d'une superficie totale de 61 m² ;
- Alignement rue du Grand Orme, parcelles cadastrées section AO n°782p, 274p, 273p et 566 d'une contenance totale de 162 m² ;
- Alignement rue du Grand Orme, parcelle cadastrée section AO n°272p d'une contenance totale de 30 m².

Aussi, je vous propose :

- de décider l'acquisition de ces parcelles au prix de quatre euros du mètre carré, soit un total de 2272 euros ;
- de prendre en charge les frais d'actes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes notariés correspondants, ainsi que tout document y afférent."

.../...



Mme PAUCHARD, MM. GUENIN et CORDONNIER ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide l'acquisition** par la Ville, au prix de quatre euros du mètre carré, des parcelles cadastrées ci-dessous énoncées :
 - ✓ section K n°516, 540 et 541 d'une contenance totale de 315 m², allée de la Tuilerie, à M. ~~DAMIEN FLOARD~~ ;
 - ✓ section AO n°691p d'une superficie totale de 61 m², rue du Grand Orme, à M. ~~PATRICK CHANCELER~~ ;
 - ✓ section AO n°782p, 274p, 273p et 566 d'une contenance totale de 162 m², rue du Grand Orme, à M. ~~ERIC CHANCELER~~ et Mme ~~ANETTE FLOUOT~~ ;
 - ✓ section AO n°272p d'une contenance totale de 30 m², rue du Grand Orme, à M. ~~THIERRY CORDEAU~~ ;
- **décide** que les frais d'actes seront à la charge de la Ville ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les actes notariés correspondants ainsi que tous documents s'y rapportant.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le 04 MARS 2026

Mis en ligne sur le site internet le 05 MARS 2026

Informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai
de deux mois à compter de la présente
publication ou notification. Le Tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
informatique "Télérecours citoyens"
accessible par le site Internet
<https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Jeanny LORGEUX.



La secrétaire,

Laurence MERCIER.